

Informations sur la politique embargos de KBC Group

13 mars 2025

I.	EMBARGOS	1
II.	POLITIQUES KBC GROUP SPECIFIQUES A CERTAINS PAYS	2
	Afghanistan.....	3
	Bélarus	3
	Cuba.....	3
	Iran.....	3
	Myanmar/Birmanie	4
	Corée du Nord	4
	Russie.....	4
	Syrie.....	5
	Venezuela	6
	Soudan et Sud-Soudan	6
III.	RÈGLES RELATIVES AU CONTRÔLE DES EXPORTATIONS DE BIENS À DOUBLE USAGE.....	6

Les organisations et autorités internationales telles que les Nations unies, l'Union européenne (et ses États membres) et d'autres autorités (locales) peuvent imposer des mesures restrictives aux pays, organisations, personnes morales et/ou personnes physiques impliqués ou soupçonnés de violations des droits de l'homme ou du droit international, d'actes criminels, de terrorisme, de blanchiment d'argent, etc. Ces mesures sont le plus souvent appelées « sanctions » ou « embargos ».

KBC Group doit, vis-à-vis de ces clients et des autorités, mener ses activités de manière légale et éthique. Par conséquent, nous nous conformons aux lois et règlements applicables et aux obligations qui en découlent. Nous pouvons même, dans un souci de responsabilité sociale, choisir d'être plus stricts que légalement requis.

Ce document est basé sur les informations disponibles au moment de la rédaction (mars 2025). Compte tenu de la nature volatile et exceptionnelle de la situation, en particulier en ce qui concerne la Russie, le contexte juridique et la politique du KBC Group peuvent changer à tout moment. Ce document sera mis à jour avec des informations supplémentaires, le cas échéant.

I. EMBARGOS

Un embargo est une mesure restrictive ou une sanction au niveau national et/ou international. Bien que les dispositions diffèrent selon le pays, la personne ou l'autorité émettrice, on distingue deux grands types d'embargos :

- Embargos financiers : restrictions liées aux opérations financières et aux ressources financières.
- Embargos commerciaux : restrictions à l'importation ou à l'exportation de certains biens ou au commerce avec certains pays ou parties.

KBC Group respecte les embargos financiers et commerciaux décrétés par les Nations Unies (en vertu de la loi applicable en Belgique), l'Union européenne, le législateur belge et tout autre embargo décrété par un certain nombre de pays tiers que KBC Group considère comme importants, comme les États-Unis (OFAC), le Royaume-Uni (OFSI), etc.

Pour plus d'informations sur les sanctions de l'ONU, de l'UE, de l'OFSI et de l'OFAC, veuillez cliquer sur les liens respectifs ci-dessous.

Le respect des règles d'embargo signifie que KBC Group ne fournira pas de fonds ou de ressources économiques aux personnes, entités ou agences gouvernementales qui figurent sur les listes d'embargos, et ne soutiendra aucun type de transaction avec ces parties. Toute transaction avec une personne ou une entité sanctionnée, ou autrement enfreignant la réglementation sur les sanctions ou la politique interne de KBC Group, est interdite et ne sera pas traitée.¹ Ces mesures nous permettent non seulement d'éviter des pénalités pour violation des sanctions internationales, mais vous aident également, en tant que client, à appréhender certains des risques associés au commerce international.

Sachez que certaines sociétés ou entités ne soient pas explicitement sanctionnées, mais qu'elles peuvent être détenues ou contrôlées par des personnes ou des entités faisant l'objet d'un gel des avoirs, ce qui interdit de continuer à faire des affaires avec elles. Dans ce contexte, KBC Group souhaite demander à ses clients d'effectuer leur propres vérifications afin de s'assurer qu'ils ne traitent pas avec des parties sanctionnées.

KBC Group a mis en place certaines mesures de filtrage dans ses différents processus afin de garantir le respect des restrictions et réglementations applicables et de sa propre politique, lorsque celle-ci est plus stricte. En conséquence, KBC Group peut subordonner l'exécution de certaines opérations ou de certains paiements, à la production, par le client, d'un complément d'information ou de documentation sur les transactions envisagées ou les contreparties impliquées. Dans certains cas, KBC peut exiger une Déclaration de Conformité signée par le client.

Il convient de noter que les banques correspondantes avec lesquelles KBC Group collabore ont également le droit de suspendre toute transaction, lorsque leur système de surveillance détecte une violation potentielle des embargos ou des transactions nécessitant des informations ou des documents supplémentaires. En cas de suspension d'une transaction, KBC Group interviendra qu'en tant qu'intermédiaire entre le client et la banque correspondante, sans pouvoir influencer le résultat de l'enquête.

Les clients qui envisagent de faire des affaires avec des pays contre lesquels des mesures restrictives ont été imposées sont invités, afin d'éviter tout désagrément, à consulter préalablement la banque. Pour plus d'informations sur les embargos applicables ou sur les politiques spécifiques de KBC Group, veuillez contacter votre interlocuteur KBC Group.

II. POLITIQUES KBC GROUP SPECIFIQUES A CERTAINS PAYS

En raison de la complexité ou de la portée de certains programmes de sanctions, KBC Group doit parfois appliquer une politique plus rigoureuse à l'égard, *entre autres*, des pays (et régions) suivants : Afghanistan, Biélorussie, certaines régions d'Ukraine occupées par la Russie, Cuba, Iran, Corée du Nord, Russie, Syrie, Venezuela, etc. KBC Group considère ces pays (et d'autres) comme plus sensibles, par exemple en raison d'embargos complets ou complexes ou de réglementations de contrôle des exportations, imposés en vertu de la législation ou des réglementations des Nations Unies, de l'UE ou de pays tiers, et/ou en raison de la présence

¹ En cas de blocage ou de gel de fonds par le groupe KBC, les clients doivent contacter l'autorité compétente locale et demander une autorisation officielle pour leur libération (pour la Belgique, il s'agit de l'Administration générale de la Trésorerie belge : quesfinvragen.tf@minfin.fed.be).

d'un nombre important d'individus ou d'entités bloqués. Dès lors, veuillez toujours vous adresser à votre interlocuteur KBC Group, si vous avez des questions concernant notre politique par rapport à un pays spécifique.

KBC Group procédera systématiquement à un examen approfondi des détails de chaque transaction pour s'assurer qu'elle est légalement autorisée et s'inscrit dans les limites de sa politique interne.

Les détails de la politique de chaque pays peuvent changer à tout moment, en raison de l'évolution des réglementations ou des circonstances (géo)politiques ou économiques.

Afghanistan

Suite à la prise de contrôle par les Talibans du pays et de l'appareil d'État afghan en particulier, KBC Group a décidé de ne plus traiter aucun paiement ou transaction en rapport avec l'Afghanistan.

Biélorussie

Les sanctions contre la Biélorussie sont non seulement très diverses et complètes, mais les sanctions de l'UE et des pays tiers sont très différentes, couvrent un éventail différent d'activités, d'entreprises et de commerces, de personnes et d'entités, et sont très volatiles en raison de l'adoption (en cours) de nouvelles sanctions.

À partir du 24 mai 2025, KBC Group ne traitera les paiements ou les transactions en provenance ou à destination de la Biélorussie que pour les clients existants liés aux secteurs de l'alimentation, des médicaments (et des fournitures médicales - à l'exclusion des machines) et de l'éducation, qui remplissent également d'autres conditions strictes.

Les paiements ou transactions en USD/GBP/CAD en provenance ou à destination de la Biélorussie ne seront pas traités.

Les transactions via d'autres pays qui visent à contourner ces restrictions commerciales et/ou la politique d'embargo de KBC sont interdites et seront rejetées et/ou signalées aux autorités locales compétentes.

En outre, le groupe KBC ne traitera aucune transaction, y compris les paiements entrants, impliquant une contrepartie sanctionnée ou en violation d'embargos, même s'il n'y a pas de lien direct avec la Biélorussie.

Enfin, les clients qui ont la nationalité biélorussienne ou qui résident à la Biélorussie peuvent faire l'objet de restrictions supplémentaires.

Cuba

KBC Group ne traitera aucune transaction en USD, CAD ou GBP impliquant Cuba et des parties cubaines.

KBC Group traitera uniquement, pour ses propres clients, les transactions en autres devises que le USD, CAD et GBP, après s'être assuré, par un examen approfondi des détails de la transaction qu'elle est légalement autorisée entre les limites de la politique propre de KBC (veuillez-vous adresser à votre interlocuteur KBC Group pour plus de détails).

En outre, les clients qui résident ou sont établis à Cuba (ou qui s'y installent) peuvent faire l'objet de restrictions supplémentaires.

Iran

Au regard de certains développements internationaux et locaux concernant l'Iran, KBC maintient une politique stricte.

KBC Group traitera seulement des paiements et transactions liés à l'exportation vers l'Iran et ceci uniquement pour ses propres clients, qui sont actifs comme producteurs de médicaments et/ou d'outils médicaux, à l'exclusion des machines (équipements) médicales, et sous les conditions suivantes et cumulatives:

- Il s'agit bien de clients de longue date de KBC Group avec un portefeuille de produits diversifié ; et
- Cela ne concerne aucunement des paiements (directs ou indirects) libellés en USD, CAD ou GBP; et
- Ces transactions sont documentées en détail ; et
- Un examen approfondi des détails des transactions, y compris de toutes les parties impliquées, démontre que celles-ci sont transparentes, légalement autorisées et s'inscrivent dans les limites de la politique interne de KBC Group pour l'Iran.

Pour plus de détails, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur KBC Group.

En outre, les clients qui résident ou sont établis en Iran (ou qui s'y installent) peuvent faire l'objet de restrictions supplémentaires.

Myanmar/Burma

Outre les transactions financières à destination et en provenance de personnes et d'entités sanctionnées, certaines transactions et opérations financières connexes sont exclues, quelle que soit la devise, y compris, mais sans s'y limiter, les transactions liées aux éléments suivants : les armes et le matériel militaire assimilé, les biens à double usage, ainsi que les biens équipements, technologies et logiciels inclus dans la liste des embargos commerciaux et visant principalement à intercepter et à suivre les messages internet et téléphoniques, aussi bien les messages entrants que sortants.

De plus amples informations sur les restrictions à l'exportation des biens à double usage figurent dans la section III ci-dessous.

Par conséquent, KBC Group n'exécutera les transactions financières concernant le Myanmar/Burma, qu'après s'être assurée par un examen approfondi des détails des transactions, qu'elles sont transparentes, légalement autorisées et qu'elles entrent aussi dans les limites de la politique interne de KBC Group.

Corée du Nord

Le Groupe KBC ne traitera aucun paiement ou transaction concernant la Corée du Nord.

Russie

Vu l'ampleur des embargos imposés à la Russie et la vulnérabilité du marché financier local, KBC Group a décidé de limiter ses services liés aux transactions en provenance et à destination de la Russie et d'interrompre les transactions en roubles russes. KBC Banque ne sera en aucun cas responsable de la non-exécution ou de la non-exécution de ces transactions en raison de la politique d'embargo, des mesures gouvernementales, des conditions du marché ou de l'incapacité de nos banques correspondantes à exécuter les transactions, ou à les exécuter correctement ou à temps.

- **Transactions à destination et en provenance de la Russie**

À partir du 24 mai 2025, KBC Group ne traitera les paiements ou les transactions en provenance ou à destination de la Russie que pour les clients actuels liés aux secteurs de l'alimentation, des médicaments (et des fournitures médicales - à l'exclusion des machines) et de l'éducation, qui remplissent également d'autres conditions strictes.

Les paiements ou transactions en USD/GBP/CAD en provenance ou à destination de la Russie ne seront pas traités pour ces clients.

- **Comptes et transactions en roubles russes**

KBC Group a décidé de ne plus offrir de comptes en roubles russes. En outre, KBC ne traitera plus de transactions sortantes ou entrantes en roubles russes.

- **Transactions impliquant des parties sanctionnées ou en violation des embargos**

Outre les restrictions susmentionnées, KBC Group ne traitera aucune transaction, y compris les paiements entrants, impliquant une contrepartie sanctionnée ou en violation d'un embargo, même s'il n'y a pas de lien direct avec la Russie.

- **Restrictions commerciales à l'égard de la Russie**

La Russie est soumise à un large éventail de restrictions à l'importation et à l'exportation, applicables à chaque importateur ou exportateur.

Les transactions via d'autres pays qui visent à contourner ces restrictions commerciales et/ou la politique d'embargo de KBC sont interdites et seront rejetées et/ou signalées aux autorités compétentes.

Enfin, les clients qui ont la nationalité russe ou qui résident en Russie peuvent faire l'objet de restrictions supplémentaires.

Régions d'Ukraine occupées par la Russie et impact sur l'Ukraine en tant que pays

Toutes les transactions à destination ou en provenance des régions de Crimée et de Sébastopol, de Donetsk, de Louhansk, de Kherson et de Zaporizhzhia sont interdites et ne seront pas traitées.

En dehors de ces régions, le groupe KBC continuera à traiter des transactions (à la fois des paiements sur compte ouvert et des transactions de financement du commerce) à destination et en provenance de l'Ukraine pour ses propres clients du groupe.

Toute transaction avec une personne ou une entité sanctionnée, ou en violation d'un embargo ou d'une décision de KBC est interdite et ne sera pas traitée.

En outre, les clients qui résident, s'établissent ou s'installent en Crimée (et à Sébastopol), à Donetsk ou à Louhansk peuvent faire l'objet de restrictions supplémentaires.

Régions d'Ukraine occupées par la Russie et impact sur l'Ukraine comme pays

Toutes les transactions à destination ou en provenance des régions de Crimée et Sébastopol, Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporizhzhia sont interdites et ne seront pas traitées.

En dehors de ces régions, KBC Group continuera à traiter des transactions (tant les paiements en compte ouvert que les transactions de financement du commerce) vers et depuis l'Ukraine pour ses propres clients.

Toute transaction avec un individu ou une entité sanctionné(e), ou autrement enfreignant la réglementation sur les sanctions ou la politique interne de KBC Group, est interdite et ne sera pas traitée.

En outre, les clients qui résident, s'établissent ou s'installent en Crimée (et à Sébastopol), à Donetsk ou à Louhansk peuvent faire l'objet de restrictions supplémentaires.

Syrie

KBC Group ne traitera aucune transaction en USD, CAD ou GBP impliquant la Syrie ou des parties syriennes.

KBC Group traitera uniquement, pour ses propres clients, les transactions en autres devises que le USD, le CAD ou la GBP, après s'être assuré, par un examen approfondi des détails de la transaction qu'elle est légalement autorisée et entre dans les limites de la politique de KBC (veuillez-vous adresser à votre interlocuteur KBC Group).

En outre, les clients qui résident ou sont établis en Syrie (ou qui s'y installent) peuvent faire l'objet de restrictions supplémentaires.

Venezuela

Les sanctions contre le Venezuela ne sont pas seulement très diverses et complètes : Les sanctions de l'UE et des pays tiers couvrent également des types d'activités, des personnes, des entités et des monnaies diverses et variées.

Dès lors KBC Group ne traite pas de transactions en USD, GBP ou CAD, impliquant le Venezuela ou des parties vénézuéliennes.

KBC Group n'exécutera les paiement libellés en devises autres que le USD, le GBP ou le CAD, que pour ses propres clients ,et après un examen approfondi des détails de la transaction, afin de s'assurer que les transactions sont légalement autorisées et dans les limites de la politique interne de KBC Groupe concernant le Venezuela (veuillez consulter votre interlocuteur KBC Group pour plus d'informations).

Le Soudan et le Sud-Soudan

La plupart des sanctions concernant le Soudan et le Sud-Soudan ont été levées, à l'exception de certaines sanctions vis-à-vis de personnes ou d'entités et du gel des avoirs.

Par conséquent, et quelle que soit la devise, KBC Group ne traitera que les transactions pour ses propres clients (qu'il s'agisse de transactions commerciales ou de transactions de détail), afin de s'assurer que les transactions sont autorisées en vertu des sanctions applicables.

III. RÈGLES RELATIVES AU CONTRÔLE DES EXPORTATIONS DE BIENS À DOUBLE USAGE

KBC Group ne traitera aucune transaction ou opération financière liée à l'exportation de biens à double usage sans l'autorisation de l'autorité compétente. Afin de pouvoir vérifier si une transaction est conforme à toutes les règles de contrôle des exportations de biens à double usage, les documents nécessaires (factures, autorisation ou licence, etc.) seront demandés, et il est donc possible que le traitement des paiements y afférents soit considérablement retardé.

Qu'est-ce qu'un bien à double usage ?

Les biens à double usage sont des biens, des logiciels et des technologies qui peuvent être utilisés à la fois pour des applications civiles et militaires. L'exportation de ces biens fait l'objet de restrictions de la part de l'UE, les États-Unis, le Royaume-Uni et un grand nombre d'autres pays. Le bref résumé ci-dessous se concentre sur les restrictions à l'exportation de biens à double usage imposées par l'UE.

Restrictions générales de l'UE concernant les biens à double usage

L'UE impose des restrictions à l'exportation, au transit, au courtage et à l'assistance technique des biens à double usage, afin de contribuer à la paix et à la sécurité internationales et de prévenir la prolifération des armes de

destruction massive (ADM).

Le Règlement de l'UE 2021/821 ("le Règlement de l'UE sur les biens à double usage") régit le régime de contrôle des exportations de l'UE et comprend une liste commune de l'UE des biens à double usage (à l'annexe I du règlement) et les règles pour obtenir l'obtention d'autorisations/licences. Dans certains cas, les États membres de l'UE peuvent introduire des contrôles supplémentaires sur des biens à double usage ne figurant pas sur la liste, pour des raisons de sécurité publique ou de respect des droits de l'homme, ou pour s'assurer que les biens ne sont pas destinés à des usages militaires ou à des utilisateurs finaux.

Les biens à double usage peuvent être échangés librement au sein de l'UE, à l'exception de certains biens particulièrement sensibles, dont le transfert au sein de l'UE reste soumis à une autorisation préalable.

Les sanctions de l'UE à l'encontre de la **Russie et de le Biélorussie** imposent des restrictions supplémentaires à l'exportation de biens et de technologies à double usage. L'exportation de ces biens a été interdite (c'est-à-dire qu'aucune licence ou autorisation n'est possible), même lorsque ces biens sont destinés à des utilisateurs finaux ou à des utilisations civiles.

Les sanctions de l'UE contre le **Myanmar** interdisent l'exportation de biens et de technologies à double usage, si ces biens sont ou peuvent être destinés à un usage militaire ou à des utilisateurs finaux militaires.

En ce qui concerne les exportations vers la **Syrie**, il convient de noter que les États membres de l'UE peuvent interdire l'exportation de biens à double usage ou imposer une obligation d'autorisation.

ONU : <https://www.un.org/sc/suborg/en/sanctions/un-sc-consolidated-list>

UE : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/international-relations/restrictive-measures-sanctions_en#guidance

États-Unis (OFAC) : <https://home.treasury.gov/policy-issues/office-of-foreign-assets-control-sanctions-programmes-et-informations>

ROYAUME-UNI (OFSI) : <https://www.gov.uk/government/organisations/office-of-financial-sanctions-implementation>